



GROUPE RENAULT

119, rue du Point du Jour - 92109 BOULOGNE BILLANCOURT

☎ 01.76 84.14 33 / 01 76 84.14.34

www.cgt-renault.com - e.mail usines@cgt-renault.com

Communiqué Coordination des syndicats CGT Renault du 18 avril 2018

De nouveaux départs de l'entreprise pour des recrutements a minima. La CGT ne signera pas un avenant qui fragilise encore l'entreprise !

La direction de Renault a soumis à signature un avenant à l'accord CAP 2020 prévoyant de 1000 à 1 200 départs supplémentaires sous la forme de Dispense d'Activité (3 ans avant le départ à la retraite) pour les salariés qui n'avaient pas 15 ans de travail d'équipe. Départs qui concerneront principalement les Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise et Cadres exclus des dispositions de l'accord CAP 2020.

▪ **Plus de 5 000 pertes d'emplois depuis le 1^{er} accord de 2013**

Depuis le 1^{er} accord dit de compétitivité de 2013, plus de 10 000 salariés ont quitté l'entreprise avec leurs compétences et leurs savoir-faire. Malgré les embauches annoncées, Renault aura perdu plus de 5000 emplois sur la période. A la fin de l'accord CAP 2020, les pertes seront assurément plus importantes et notamment dans les secteurs de production et de techniciens.

En 5 ans, nous avons assisté à :

- ✓ Une explosion du nombre d'intérimaires : plus de 10 000 sur le périmètre des accords (8 300 sur Renault SAS),
- ✓ Une explosion de la prestation : plus de 6 000 présents dans les établissements,
- ✓ Une explosion de l'externalisation,
- ✓ Un sous-effectif structurel dans les tous les secteurs d'activités,
- ✓ Une dégradation considérable des conditions de travail.

▪ **Un avenant pour de nouveaux départs et de nouvelles pertes de qualification**

En annonçant de nouveaux départs, la direction répond à une aspiration compréhensive d'un nombre important de salariés à vouloir quitter l'entreprise.

Dans le dernier accord CAP 2020, la condition des 15 ans d'équipes pour adhérer au dispositif DA avait exclu une part importante des ETAM et Cadres, ce qui avait généré un fort mécontentement... Qui en dit long sur les conditions de travail et le climat délétère qui règne dans l'entreprise.

▪ **Des embauches en trompe-l'œil**

Les 1 400 embauches annoncées ne sont pas destinées à remplacer ceux qui vont partir ou renforcer les équipes en sous-effectif mais pour recruter « ... *des profils différents, de spécialistes des motorisations électriques ou hybrides, des systèmes d'aide à la conduite ou des données, ainsi que d'informaticiens et de développeurs...* » selon le DRH. Des embauches qui ne résolvent donc pas la question du sous-effectif structurel dans tous les secteurs (production, tertiaire, technique, ingénierie...) et le recours massif aux intérimaires.

Les dispositions de l'avenant vont donc accroître encore la sous-traitance, la prestation, l'externalisation d'activité des secteurs où les nouveaux partants ne seront pas remplacés.

Pour toutes ces raisons, la CGT ne signera pas cet avenant qui sert de faire-valoir à la direction générale de Renault pour poursuivre dans cette voie avec toutes les conséquences préjudiciables pour les salariés et l'entreprise à moyen et long terme.

Il y a au contraire besoin d'embauches conséquentes permettant à chacun de faire son métier dans de bonnes conditions, de mettre fin à la précarité, à la prestation, à l'externalisation.

D'instaurer un départ à 55 ans pour les travaux pénibles et 60 ans pour les autres avec un processus de transfert de compétences et de formation avec les partants.

Autant de revendications dont les salariés de Renault doivent se saisir pour assurer leur avenir et celui de l'entreprise.